



Commune  
D'Orges

Orges, le 8 novembre 2022

## PREAVIS MUNICIPAL N° 08 / 2022

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

**Concerne : Investissement - Renouvellement de l'infrastructure informatique**

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général la demande de crédit de CHF 25'600 en vue de procéder au renouvellement de toute l'infrastructure informatique de l'Administration communale.

### 2. Exposé des motifs

Le système actuel en place ne donne plus satisfaction. Basé sur une structure ancienne, les modules ne sont pas suffisamment interconnectés. Une mise à jour des logiciels ne changera fondamentalement pas cette problématique. De plus, la qualité de service du prestataire actuel n'est pas satisfaisante.

Une petite commune n'a pas les ressources et connaissance pour faire face aux défis liés à la cybersécurité et a besoin d'une prestataire de service fiable et réactif.

La mise en place d'un nouveau logiciel est toujours complexe et nécessite un investissement important de la part de nos collaboratrices. L'implémentation du système durera deux ans, selon notre estimation.

Après mûre réflexion, la Municipalité est arrivée à la conclusion qu'il est temps de procéder à un changement complet du système, en choisissant une solution moderne, afin de faciliter la transition au passage du nouveau programme MCH2.

### 3. Solution proposée

La municipalité propose de s'équiper avec le système OFISA Informatique SA à Renens ([www.o-i.ch](http://www.o-i.ch)). Il comprend un logiciel qui couvre la finance, la budgétisation, l'office de la population, la gestion des documents.

Ce système permet d'améliorer sensiblement l'efficacité et la sécurité informatique de notre administration.

L'offre pour deux utilisateurs permanents (personnel administratif communal) comprend :

Description	CHF
Licences modules BDI-Communes et Contrôle de l'habitant	5'960.00
Mise en œuvre du de systèmes, reprise des données, migration et formation	12'756.00
Sessions hébergement OFICLOUD	2'880.00
Réserve 10%	2'159.60
Montant TVA 7.7%	1'829.20
<b>Total licences et prestations (coûts unique) TTC</b>	<b>25'584.80</b>
Licences modules BDI-Communes, contrôle de l'habitant	5'960.00
Sessions hébergement OFICLOUD (Bourse et contrôle de l'habitant/Greffe	2'900.00
Montant TVA 7.7%	682.25
<b>Total coûts annuels OFISA SA (TTC)</b>	<b>9'542.25</b>

Couverture fonctionnelle de l'offre (uniquement éléments principaux) :

- Modules BDI-Communes
- Contrôle de l'habitant
- Chiens – Amicus
- Gestion des bâtiments fonciers
- Comptabilité générale et budget compatible MCH2
- Facturation diverse et permanente, compatible QR-Factures
- Gestion des débiteurs aux normes ISO
- Gestion des créanciers aux normes ISO
- Interface des relevés d'eau GWF
- Espace réservé clients (portail informatique)

#### **4. Modalités financières**

La dépense discutée de CHF 25'600.00 TTC sera financée par un emprunt.

Elle sera imputée sur un compte d'investissement « Informatique » et ventilée sur un compte de bilan respectif. L'Amortissement de cet investissement se fera sur 2 ans. Les coûts annuels d'exploitation et de maintenance seront portés dans le compte de fonctionnement « frais informatiques ».

## Conclusion

Cela étant expliqué, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le texte suivant :

## Le Conseil général d'Orges,

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


## D é c i d e

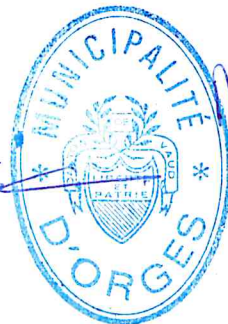
- Art. 1 : d'autoriser la Municipalité à entreprendre le renouvellement de toute l'infrastructure informatique de l'Administration communale ;
- Art. 2 : de financer cet investissement au moyen d'un emprunt
- Art. 3 : de valoriser cet investissement au bilan
- Art. 4 : de l'amortir sur une durée de 2 ans
- Art. 5 : de porter les frais annuels d'exploitation et de maintenance aux comptes de fonctionnement.


## AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

  
A. Cachin



  
A. Hofstetter